

Réhabilitation du cinéma Le Louxor

> AVIS DE MARCHE <

Avis N°: AO-0721-4935

Mise en ligne : 22/05/2007

75 VILLE DE PARIS

Le Moniteur

Client : Ville de Paris Direction Patrimoine-Architecture

Etude de la construction

Procédure restreinte

Date limite de réponse : **27/06/2007****Section I : Pouvoir adjudicateur :**

I.1 Nom, adresses et point(s) de contact : Ville de Paris, direction du Patrimoine et de l'architecture, 98 quai de la Râpée, F-75570 Paris Cedex 12.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Direction du patrimoine et de l'architecture, 98, quai de la Râpée, bureau des affaires juridiques et des marchés - bureau du rez de chaussée - de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, F-75570 Paris Cedex 12. Tél. 01 43 47 82 27. E-mail : martine.gillet@paris.fr. Fax 01 43 47 81 25.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Direction du patrimoine et de l'architecture, 98, quai de la Râpée, bureau des affaires juridiques et des marchés - bureau du rez de chaussée - de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, F-75570 Paris Cedex 12. Tél. 01 43 47 82 27. E-mail : martine.gillet@paris.fr. Fax 01 43 47 81 25.

I.2 Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principales(s) :

Collectivité territoriale.

Autre : Bâtiment.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs non.

Section II : Objet du marché :**II.1 Description :**

II.1.1 Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : marché public de maîtrise d'oeuvre relatif au projet de réhabilitation du cinéma le Louxor.

II.1.2 Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services : Services.

Catégorie de service : no 12.

Lieu principal de prestation : le Louxor, 170, boulevard Magenta et 53 boulevard de la Chapelle, 75010 Paris.

Code Nuts FR101.

II.1.3 L'avis implique : Un marché public.

II.1.5 Description succincte du marché ou de l'achat/des achats : appel d'offres restreint européen en vue de la passation d'un marché public de maîtrise d'oeuvre relatif au projet de réhabilitation du cinéma le Louxor (toitures et façades ISMH 1981). Le programme de l'opération porte sur la réhabilitation du bâtiment en vue de la création d'un cinéma de type "art et essais" dans l'ancienne salle de projection qui sera complétée par deux autres salles, plus petites, à créer en sous-sol. Le programme comporte également des locaux d'accompagnement : café-club, espace d'exposition, bureaux, ... Le maître d'ouvrage insiste sur l'importance des contraintes techniques (reprises de structure, fondations, acoustique...), des contraintes patrimoniales (intérêt des décors intérieurs et extérieurs, peintures, mosaïques...) et des contraintes de chantier (enclavement, contrôle des nuisances...). A terme, l'équipement représenterait une surface HOB de l'ordre de 2 500 m2.

II.1.6 Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 74200000.

II.1.7 Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

II.1.8 Division en lots :

Division en lots : Non.

II.1.9 Des variantes seront prises en considération : Non.

II.2 Quantité ou étendue du marché :

II.2.1 Quantité ou étendue globale : le titulaire du marché se verra confier une mission de base complète, domaine bâtiment réutilisation/réhabilitation conformément au décret no 93-1268 du 29 novembre 1993 avec les missions complémentaires suivantes : acoustique, signalétique et mobilier, synthèse. CDPGF renseignés, assistance au 1 % artistique, assistance à la communication, date indicative de commencement des travaux : 01/03/2010. Date indicative de début des études de maîtrise d'oeuvre : 01/06/2008.

II.2.2 Options : Non.

II.3 Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en mois : 70 (à compter de la date d'attribution du contrat).

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique :

III.1 Conditions relatives au contrat :

III.1.2 Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Financement par emprunt sur le budget d'investissement de la Ville de Paris. Prix révisable. Le règlement du marché sera effectué par virement au compte du titulaire.

Délai global de paiement : 45 jours maximum à compter de la réception de la demande de paiement. Avance forfaitaire sauf si refus du titulaire. Acomptes mensuels.

III.1.3 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Chaque marché sera conclu soit avec un titulaire unique, soit avec un groupement d'entreprises solidaires. L'équipe de maîtrise d'oeuvre devra obligatoirement disposer de compétences architecturales adaptées et de compétences en études techniques Tous Corps d'état (y compris géotechnique, structure, fluides, acoustique), compétences en restauration d'édifice de grande valeur patrimoniale et en restauration de décors, scénographie, sécurité ERP, économie de la construction. Ces compétences doivent être clairement identifiées et décrites dans l'enveloppe candidature. En cas de groupement, l'architecte sera impérativement le mandataire. Un même architecte ne pourra être mandataire de plusieurs groupements.

III.1.4 L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non.

III.2 Conditions de participation :

III.2.1 Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : pour les entreprises nouvellement créées, les candidats devront fournir les éléments équivalents susceptibles de permettre d'apprécier leurs moyens (financiers, humains et matériels) ainsi que le cas échéant la liste des éventuelles prestations en cours en précisant pour chacune d'elles le montant et la nature des prestations exécutées. Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités techniques, professionnelles et financières d'un ou de plusieurs autres opérateurs économiques. Dans ce cas les opérateurs économiques concernés devront produire les mêmes documents que ceux exigés par l'acheteur public. En outre, le candidat devra fournir la preuve par tout moyen du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché, notamment par la production de l'engagement de ces entités de mettre à la disposition de l'opérateur économique les moyens nécessaires. En cas de prestataires groupés chaque membre du groupement devra remettre sous peine de non conformité les pièces demandées (à l'exception de la lettre de candidature commune à l'ensemble des membres du groupement).

III.2.2 Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

— déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

III.2.3 Capacité technique :**Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :**

— déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

— présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclarations de l'opérateur économique. Les candidats privilégieront les références pertinentes au regard de l'objet du marché

— Indication des titres d'études et professionnels des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché

— Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et d'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

— photographies des services

— une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Les candidats devront également fournir :

— une lettre de candidature - modèle DC 4 à jour accessible à l'adresse suivante http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/_dc.htm - ou équivalent.

— déclaration du candidat - modèle DC 5 accessible à l'adresse suivante http://minefi.gouv.fr.daj.daj_dc.htm - ou équivalent. A fournir par chaque membre en cas de groupement.

III.2.4 Marchés réservés : Non.

III.3 Conditions propres aux marchés de services :

III.3.1 La prestation est réservée à une profession particulière : Oui.

Compétences nécessaires à l'objet du marché : le projet, objet du marché, comporte notamment la mise en oeuvre de prestations que seuls des architectes peuvent exécuter. A ce titre, il est rappelé que la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et son décret d'application 78-67 du 16 janvier 1978 organisent un dispositif de reconnaissance mutuelle des diplômes d'architecte.

III.3.2 Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui.

Section IV : procédure :**IV.1 Type de procédure :**

IV.1.1 Type de procédure : Restreinte.

IV.1.2 Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer : Nombre d'opérateurs envisagé 5.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : lors de l'examen des candidatures seront privilégiés les critères suivants :

A - la capacité et l'expérience des candidats à mener des opérations de réhabilitation d'erp à valeur patrimoniale d'échelle comparable, présentant de fortes contraintes acoustiques (conception et surveillances des bruits de

chantier...) ainsi que des chantiers complexes ;

B - Les compétences ainsi que les qualifications professionnelles ;

C - les moyens humains et matériels.

IV.2 Critères d'attribution :

IV.2.1 Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.

IV.2.2 Une enchère électronique sera effectuée : Non.

IV.3 Renseignements d'ordre administratif :

IV.3.1 Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 7203E.

IV.3.2 Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non.

IV.3.3 Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Documents payants : non.

IV.3.4 Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 27 juin 2007 - 12:00.

IV.3.6 Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français.

Autre : les candidatures seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Section VI : Renseignements complémentaires :

VI.1 Il s'agit d'un marché périodique : Non.

VI.2 Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non.

VI.3 Autres informations :

Adresses auprès desquelles des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Questions techniques : Direction du Patrimoine et de l'architecture - agence d'études d'architecture - Melle Léa Milki, Tél. : 01 43 47 82 42

Questions administratives : Direction du patrimoine et de l'architecture - ciac - Mme Claudie Prédal - tél 01 43 47 83 03

Conditions de remise des offres ou des candidatures : les candidats peuvent déposer leur candidature et leur offre par voie électronique sur la plate-forme de réponse aux consultations dématérialisées de la Mairie de Paris, accessible à partir de l'adresse : www.marchespublics.paris.fr, en cliquant sur le lien de la rubrique "Consultations dématérialisées" de la page "Marchés Publics", puis sur le lien "Répondre aux consultations dématérialisées". Ils devront disposer pour cela d'un certificat de signature électronique référencé dans la liste publiée à l'adresse : www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/. Les modalités détaillées de remise des candidatures par voie électronique sont exposées dans le "Règlement de consultation - phase candidature", accessible soit sur demande auprès du service concerné soit à partir de l'adresse indiquée ci-dessus et auquel les candidats sont invités à se reporter. Les candidatures présentées sous format papier doivent être remises sous enveloppe cachetée à l'adresse indiquée dans la rubrique "adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées" du présent avis avant la date et l'heure limite de remise des candidatures précisée dans le présent avis. L'enveloppe devra indiquer l'objet du marché : "Marché de maîtrise d'oeuvre relatif..." et la mention "Candidature - ne pas ouvrir". Toute candidature qui ne satisfera pas à cette présentation sera rejetée. Alerte mèl : tout internaute qui le souhaite peut s'abonner à une lettre d'information régulière et automatique sur les consultations lancées par la collectivité parisienne, consultez : www.marchespublics.paris.fr. Code catégorie d'achat : 71.01.

VI.4 Procédures de recours :

VI.4.1 Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75181 Paris Cedex 04. E-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr. Tél. 01 44 59 44 00.

VI.4.2 Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours en référé précontractuel introduit préalablement à la signature du marché, en application de l'article L. 551-1 du Code de Justice Administrative. Recours pour excès de pouvoir introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. Préalablement à ce recours contentieux, la décision est susceptible de faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Paris. Ce recours en annulation peut être assorti d'une demande en référé suspension des actes attaqués dans les mêmes délais, préalablement à la signature du contrat.

Recours indemnitaire : deux mois à compter du rejet de la demande préalable, avant l'expiration du délai de prescription quadriennale.

VI.5 Date d'envoi du présent avis : 18 mai 2007.

[Imprimer cette page](#) | [Fermer](#)